Deutsche Version

Arsia Infos

MENSUEL DE L'ASSOCIATION RÉGIONALE
DE SANTÉ ET D'IDENTIFICATION ANIMALES

Nr. 257
NOVEMBRE
2026



ÉMERGENCE DE LA MHE-7 EN ESPAGNE

Trois foyers de Maladie Hémorragique Epizootique (MHE), de sérotype 7, ont été déclarés en Espagne. C'est la première détection de ce sérotype en Europe.

L'Espagne est régulièrement la porte d'entrée de nouveaux sérotypes en Europe occidentale. Comment gérer cette émergence inquiétante sur son territoire ?

La crainte d'un nouveau scénario

Rappelons-nous... Le sérotype 8 du virus de la MHE avait émergé pour la première fois en Espagne en **novembre 2022** et s'était étendu massivement sur tout le pays à **l'été 2023**, atteignant la France en **septembre 2023** par les Pyrénées-Atlantiques. L'épizootie avait touché l'hexagone deux années consécutives, progressant du sud vers le nord sur la partie ouest du pays et causant 3 695 foyers en 2023 et 4 192 foyers en 2024. L'épisode s'est clôturé en France en **2025**, avec 5 foyers seulement détectés.

En Wallonie, une première (et seule) introduction de MHE-8 avait été confirmée par l'ARSIA sur un bovin importé de Tarn et Garonne en mai 2025 dans le cadre de l'action de vigilance accrue menée par les autorités, heureusement sans conséquences chez nous.

La MHE-7 est un **nouveau sérotype pour l'Europe occidentale**, ce qui signifie qu'une grande partie du cheptel européen est probablement immunologiquement naïf, c'est-à-dire totalement exposé.

La situation espagnole actuelle

A l'heure où sont écrites ces lignes, trois premiers élevages bovins touchés ont été identifiés fin septembre et octobre dans le **centre-sud et le sud-ouest de l'Espagne**, dans des régions éloignées de plus de 250 km : en Andalousie (88 bovins), en Estrémadure (62 bovins) et en Castille-La Mancha (112 bovins). Les bovins infectés présentaient les signes cliniques classiques de la maladie, incluant de la **fièvre** et des **lésions importantes au niveau des muqueuses**.

Tous ces foyers ont été officiellement confirmés par analyse PCR, le 5 novembre dernier.

Comme pour les autres sérotypes de la MHE, la transmission se fait par les moucherons Culicoïdes, et non directement d'animal à animal.

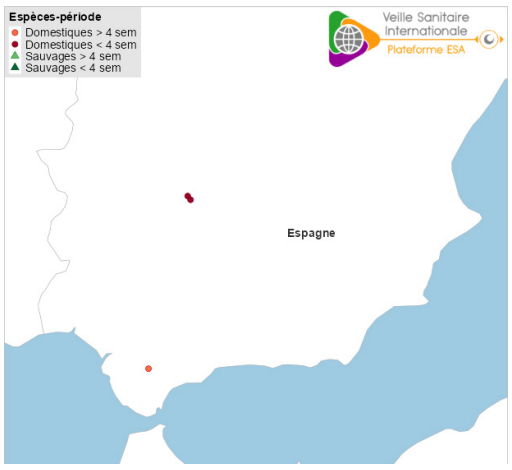

Localisation des foyers bovins de MHE-7 détectés en septembre et octobre 2026 en Espagne. Source : Commission européenne, ADIS, 05/11/2026.

Quels risques pour la Belgique ?

Etant donné que la saison d'activité vectorielle touche à sa fin, le risque de propagation jusqu'à nos frontières en 2026 est très peu probable. Toutefois, début 2027, moyennant des conditions climatiques favorables, le risque d'introduction en Belgique, notamment suite aux **mouvements d'animaux**, peut augmenter.

À ce stade,

- aucun foyer de MHE-7 n'est signalé en Belgique,
- le risque immédiat est faible, surtout à l'entrée de l'hiver lorsque l'activité des culicoïdes diminue,
- le risque pour 2027 dépendra de l'évolution de la situation sanitaire en Espagne et en France ...

Que doivent faire les éleveurs belges ?

Première consigne essentielle, **consulter les informations envoyées** par le secteur de l'élevage et suivre de près les recommandations de l'AFSCA et de l'ARSIA, qui les mettront bien entendu à jour si le sérotype devrait progresser vers le nord de l'Europe.

Renforcer leur vigilance quant aux signes suivants :

- Fièvre,
- baisse d'appétit,
- salivation excessive,
- lésions buccales,
- boiteries,
- œdèmes de la tête ou du mufle,
- chute de production.

Signaler rapidement tout cas suspect au vétérinaire

Et la vaccination... ?

Pour la MHE comme pour la FCO, la protection est spécifique à chaque sérotype: les vaccins contre la MHE-8 ne protègent pas contre le sérotype 7. Il n'existe actuellement pas de vaccin commercial autorisé en Europe spécifiquement dirigé contre le sérotype 7.

Message Clé

Pour les éleveurs belges, l'émergence de la MHE-7 en Europe est avant tout un **signal d'alerte et de surveillance**, pas encore une urgence sanitaire. Il convient toutefois de suivre activement et attentivement son évolution, en s'informant auprès de l'AFSCA, du SPF Santé publique et de l'ARSIA.

PARATUBERCULOSE DANS VOTRE CHEPTEL ? CE N'EST PAS UNE FATALITÉ !

Présente dans le troupeau, la paratuberculose entraîne des pertes économiques importantes et compromet les performances de l'élevage. Pourtant, contrairement à une idée largement répandue, il est possible d'en freiner la progression et même d'assainir progressivement son cheptel, à condition de mettre en place les mesures adaptées.



D'aucuns disent : « *Quand on a la paratuberculose dans son troupeau, il n'y a rien d'autre à faire qu'apprendre à vivre avec !* » Cette sentence est injustifiée, et ce, pour deux raisons :

- Il est tout à fait possible d'assainir son troupeau de la paratuberculose
- Il n'est pas possible de « vivre avec » la paratuberculose à long terme : en réalité, on ne peut que tenter d'y survivre…

> ***(Sur)vivre avec la paratuberculose signifie diminuer drastiquement ses rendements (retard de croissance, perte de productions, immunité contrariée, …) et réformer prématurément des bovins qui s'amaigrissent voire déclenchent une diarrhée chronique incurable amenant inexorablement à leur mort.***

Avant toute chose, première vérité : le plus efficace est de ne pas laisser la paratuberculose franchir le seuil de l'exploitation. Elle fait effectivement partie des maladies qui s'achètent et qui, une fois installées, mettent du temps à se laisser déloger. L'idéal est de ne pas acheter du tout de bovin…

Mais s'il le faut, il convient de glaner des garanties sur le troupeau de naissance du bovin avant l'achat. Et si tout semble bon du côté du troupeau d'origine, il est tout de même recommandé de tester le bovin à son arrivée pour autant qu'il ait au moins 2 ans (la mise en évidence de la maladie avec les tests diagnostiques disponibles étant très improbable avant cet âge) : ELISA Ac sur sang (prévu dans le kit achat) et PCR sur matières fécales. Étant donné la complexité et l'évolution très lente de la maladie, ces dépistages ne donnent pas une garantie parfaite en cas de résultats négatifs, mais ils permettent néanmoins de ne pas s'encombrer de bovins manifestement infectés en cas de résultat positif. Par ailleurs, la paratuberculose est un vice rédhibitoire.

Quand la maladie est là, que faut-il faire ?

Un animal infecté ne peut pas être assaini. Il faudra donc le réformer à plus ou moins brève échéance.

En revanche, l'agent de la paratuberculose est excrété dans les matières fécales et le lait des animaux adultes infectés, alors que l'infection d'un bovin se produit généralement avant l'âge de 6 semaines. Il faut donc empêcher tout contact entre les jeunes veaux du cheptel de renouvellement et les produits (potentiellement) contaminés de l'exploitation.

Concrètement, cela signifie :

- détecter les animaux infectés afin de planifier leur réforme progressive, en commençant par les plus dangereux pour le troupeau (animaux fortement excréteurs de l'agent pathogène) et par ceux qui risquent de passer en phase clinique dans les prochaines semaines (animaux positifs au test ELISA Ac) ;
- mettre en place des mesures pour éviter la dissémination du pathogène au sein du troupeau. L'objectif principal étant la protection des veaux destinés au renouvellement du troupeau, il faut leur fournir un environnement non contaminant dès la naissance et leur assurer une alimentation non contaminée, du colostrum jusqu'au fourrage.

Les mesures applicables dépendent du type de spéculation, du mode d'élevage des veaux, de la place disponible dans les bâtiments, de l'organisation de l'éleveur, etc…

Pour orchestrer tout cela, l'ARSIA propose l'accompagnement d'un vétérinaire afin d'aider l'éleveur à définir les mesures les plus pertinentes dans son exploitation et à les appliquer concrètement.

Notre asbl propose également, depuis 2012, un plan de lutte qui repose sur une combinaison de tests de dépistage, en parallèle des mesures conseillées : ELISA Ac sur sang et PCR sur matières fécales. Ceci permet d'augmenter considérablement les chances de détection des animaux infectés et, donc, la possibilité d'appliquer des mesures d'assainissement efficaces.

Plan de lutte de l'ARSIA

En s'inscrivant, l'éleveur bénéficie :

- ✔ d'une visite annuelle du vétérinaire conseil de l'ARSIA
- ✔ de tarifs préférentiels pour les analyses PCR sur matières fécales (en 2026, l'analyse PCR revient à 5,97 € par bovin pour les éleveurs inscrits au plan de lutte au lieu de 36,41 € tarif cotisant ARSIA⁺).

Monitoring de la paratuberculose et QFL

Le Fonds de Santé bovin propose un suivi des troupeaux laitiers basé sur un test ELISA Ac (sur sang ou sur lait individuel) réalisé sur les femelles en production et visant à évaluer le risque de contamination du lait de tank.

La participation à ce suivi est reconnue dans le cadre de la QFL.



Vous avez ou vous suspectez la paratuberculose dans votre troupeau ?

Contactez-nous, nous vous conseillerons pour y voir plus clair et assainir votre cheptel !

- Tel. : 083 23 05 15 Option 4
- E-Mail : paratub@arsia.be

DOSSIER PARATUBERCULOSE - SUITE

KIT VENTE, KIT ACHAT

Petits investissements, dégâts potentiellement maitrisés

Sources de contaminations multiples, les achats sont toutefois souvent inévitables. Il convient dans ce cas de gérer autant que possible le risque d'introduire une maladie en commençant, dès l'achat du bovin et si possible avant son introduction dans le cheptel, par identifier les maladies potentielles.

C'est pourquoi l'ARSIA propose, à coût réduit pour tout éleveur cotisant à la mutuelle ARSIA+, les formules d'analyses « Kit Achat » et « Kit Vente ».

La détection de la paratuberculose est incluse dans ces Kits car...

- sa circulation estimée au sein de nos troupeaux wallons atteint 30 %,
- il s'agit d'un vice rédhibitoire en Belgique,
- les bovins infectés et âgés de plus de 24 mois sont « détectables » et peuvent donc être testés.

Bon à savoir !

Près de 30 % des bovins achetés sont testés au kit achat (hors engraisseurs purs). Or, plus de 60 % des résultats sont rassurants ! Par conséquent, dans 40 % des cas, le kit achat a permis « une alerte » sur le risque que représente l'achat concernant la/les maladies testées positives.

Pourquoi privilégier le kit Vente au kit Achat ?

Pour l'acheteur,

- 100 % de biosécurité : si risque il y a, il sera détecté avant que le bovin ne quitte le troupeau du vendeur.
- Si l'animal a été testé avant la vente, l'acquéreur peut ne pas refaire le kit Achat (sauf pour l'IBR), à la condition que le transport du bovin soit totalement « biosécurisé ».

Pour le vendeur,

- Éviter des frais inutiles, si l'animal se révèle, à l'arrivée chez l'acheteur, positif à une des maladies du kit Achat et qu'une convention entre vendeur et acheteur stipule de reprendre l'animal détecté porteur d'une maladie (gain d'un « Aller-Retour »).
- Le Kit « Vente » apporte une plus-value commerciale en rassurant l'acheteur sur le plan sanitaire.

Quand réaliser le test ?

Un kit Vente fournit une image du statut sanitaire du bovin concerné, *au moment des prélèvements*. Il est donc déconseillé de se fier à un kit vente réalisé plusieurs semaines ou mois avant d'embarquer l'animal ... vérifiez les dates !

Il faut donc le faire le plus près possible du jour de la vente et selon le temps nécessaire pour obtenir les résultats des analyses ; 95 % sont fournis endéans les 7 jours avec un **délai moyen de 4 jours**, à dater du jour de réception de l'échantillon au labo. La prise de sang peut donc être réalisée et envoyée au laboratoire 8 jours avant la vente.

Points d'attention

- Le kit Vente ne prémunit pas contre une infection lors du transport. La quarantaine à l'arrivée reste indispensable... et obligatoire !
- Le kit Vente ne dispense pas des prises de sang obligatoires à l'achat (IBR, besnoitiose, ...).

Ne manquez pas d'en parler avec votre vétérinaire !

Adhérer au plan de lutte paratuberculose ? Témoignage d'un éleveur convaincu

A Bièvre, c'est la pleine saison des vêlages pour les 55 vaches limousines d'Olivier Dion.

Totalement autonome en aliments, eau et énergie... en 2014, l'éleveur, suivant les conseils avisés de son père éleveur et vétérinaire, est passé progressivement du conventionnel au Bio, en remplaçant ses vaches Blanc Bleu Belge (mixte) par 14 génisses de race limousine, achetées en Belgique.

Tout s'est bien passé jusqu'il y a environ 3 ans, lorsque 3 vaches adultes ont manifesté des signes inquiétants d'amaigrissement. Une bête a même été perdue. En 2025, toujours sur les conseils vétérinaires, il s'est inscrit au plan de lutte paratuberculose de l'Arsia et a fait réaliser les premières analyses sur le troupeau.

Au moment des prélèvements, une partie des vaches étaient rentrées depuis quelques semaines. Or, les résultats ont révélé qu'une petite moitié du troupeau (dont 9 génisses remises au taureau !) était positive pour les analyses PCR sur matières fécales, (avec toutefois de faibles taux d'excrétion) mais négative sur le sang... Après une vive inquiétude et une analyse approfondie de la situation, il est apparu qu'il s'agissait en réalité des animaux rentrés à l'étable ... sans doute contaminés via des aliments ou de l'eau de boisson, eux-mêmes contaminés dans les auges ou les abreuvoirs par un bovin excréteur. Les germes ingérés « traversaient » littéralement le système digestif de ces bovins pour se retrouver dans les matières fécales. La grande majorité de ces animaux renseignés positifs n'étaient donc pas malades.

Depuis, pour obtenir des résultats cohérents et plus fidèles à la réalité, les prélèvements annuels paratuberculose sont réalisés fin août (avant la rentrée à l'étable), avec les prélèvements BVD et IBR. Dans la foulée du prélèvement de matières fécales requis pour le test PCR, les vaches sont fouillées par le vétérinaire, ce qui permet selon le stade de la gestation de faire des lots, en gardant les vaches prêtes à vêler proches de l'exploitation.

Cette année, toujours selon les analyses réalisées annuellement, 3 vaches - pourtant en très bonne forme - se sont révélées positives au test PCR, dont une 'fortement'. « *On les a séparées au moment du vêlage et elles restent dehors ; fin septembre, l'une d'elles a commencé à maigrir. Même si c'était sans doute dû à l'allaitement (sa génisse avait 1,5 mois), elle a été réformée* ». Le veau, avec un peu de patience, a pu être nourri au lait en poudre ».

L'un des deux taureaux reproducteurs, âgé de 9 ans, a aussi commencé à maigrir l'hiver dernier, puis a regrossi en été. Mais son test Elisa est revenu positif et la PCR négative. La décision de le vendre a été prise, « *d'abord avant qu'il ne 'fonde' et encore à un très bon prix, et ensuite avant d'avoir contaminé toute l'étable. C'est là que le plan de lutte prend tout son sens en termes d'investissement* », souligne l'éleveur.

Passionné par la race limousine, Olivier Dion regrette la rumeur selon laquelle cette race serait plus sensible à la paratuberculose. "*En fait, nous gardons nos animaux bien plus longtemps que des Blanc Bleu, jusqu'à plus de dix ans... La paratuberculose, se manifestant tardivement, il est donc logique qu'on en constate plus dans cette race rustique !*"

La paratuberculose circule dans les troupeaux belges. Lorsqu'on démarre un nouvel élevage, que l'on achète des bêtes, on n'est jamais à l'abri d'acquérir des animaux porteurs. C'est pourquoi l'éleveur encourage vivement ses collègues qui débutent dans ce type d'élevage, de faire des analyses, et au besoin de recourir au plan de lutte. « *Pris dès le début, tout problème sera d'autant plus vite géré et donc réglé, vers un assainissement optimal du troupeau* ».

L'ARSIA complète ce précieux conseil en rappelant qu'il est également possible de demander des garanties aux vendeurs quant à la non présence de la paratuberculose dans leur élevage, avant d'acheter, car si cette maladie circule bien dans les élevages belges, tous ne l'abritent pas. La liste des troupeaux qualifiés A+ est par ailleurs disponible sur le site internet de l'ARSIA.

OUTILS MALINS

Vos bovins viennent de rentrer ? Testez les parasites digestifs !

Le **pack de prélèvement de rentrée à l'étable** est disponible à cet effet, hors plan de suivi annuel !
Pour seulement 70 € HTVA, sur base de quelques échantillons de sang et de matières fécales prélevés **au plus tard 14 jours après la rentrée**, il permet d'estimer :

- chez les veaux de 1ère année de pâturage, l'intensité du contact avec les strongles
- la nécessité de les vermifuger et quel vermifuge employer
- le risque du troupeau des adultes vis-à-vis des douves
- comment adapter le plan parasitaire l'année suivante afin d'optimiser pour l'animal le contact sans risque et le développement d'une immunité protectrice solide et durable vis-à-vis des strongles.

Intéressé.e ? Contactez votre vétérinaire et l'ARSIA sans tarder !
La **demande d'analyses est disponible sur notre site - Rubrique téléchargements**.



BoviMove

Un outil au service de toute la filière bovine

BoviMove, une application simple à utiliser !

Objectifs ?

- proposer un outil convivial et gratuit
- une traçabilité complète des transports
- protéger efficacement les troupeaux indemnes
- éviter les doubles contrôles et les coûts inutiles
- préserver la possibilité de commercialiser les bovins maigres

BOVIMOVE EN VIDÉO

Louez notre matériel d'élevage !

Intervenir en toute sécurité sur vos animaux

Box de contention



Cage de retournement à basculement arrière



Sécateur électrique



Plus d'informations sur notre site

Maladie de Mortellaro parmi vos bovins ?

Pour la comprendre et la gérer au mieux...
Revisionnez le webinaire sur notre site web.



Pour protéger vos bovins du soleil en été... C'est le moment de planter !

Haies, arbres, arbustes, ... les ligneux offrent une multitude de bénéfices. Ils améliorent le bien-être et la santé des animaux, et donc leurs productions. Ils contribuent aussi au maintien de la biodiversité, en créant des zones d'ombre, de refuge et de nourriture pour de nombreuses espèces.

Pour vous accompagner dans vos projets de plantation et vous aider à bénéficier d'éventuels subsides, l'asbl Natagriwal propose un accompagnement gratuit et sur mesure, afin de garantir que les ligneux implantés répondent parfaitement à vos besoins.

Guichet Plantations de Natagriwal : 0493/33 15 89
plantations@natagriwal.be

GRIPPE AVIAIRE

Obligation de confinement... à nouveau d'application

Ces dernières semaines, un nombre croissant de contaminations par le virus de la grippe aviaire de type H5N1 a été constaté dans des élevages et chez des oiseaux sauvages le long des voies de migration. Les premiers oiseaux sauvages contaminés ont également été détectés en Belgique.

Le ministre David Clarinval et l'AFSCA renforcent dès lors les mesures de protection. Afin de protéger au maximum nos élevages, une obligation de confinement des oiseaux et volailles est entrée en vigueur pour tous les élevages avicoles commerciaux ainsi que pour tous les détenteurs d'oiseaux enregistrés dans Sanitel.

Soyons vigilants !

Tout éleveur doit rester attentif aux **signes de grippe aviaire**, faire appel à son vétérinaire au moindre signe suspect et ne pas toucher sans se protéger les volailles mortes ou malades. En cas de suspicion, le vétérinaire le notifie à l'ULC et transmet les échantillons requis au laboratoire de l'ARSIA.

L'autopsie et les analyses réalisées dans le cadre de la surveillance de la grippe aviaire sont financées par l'AFSCA. Les frais de visite d'exploitation et d'échantillonnage sont à charge du détenteur.

Pour en savoir plus : https://static.favv.be/newsletters-vt-da/newsletter572_fr.asp

Éditeur responsable : Laurent Morelle, Président de l'ARSIA
Design : ARSIA - Rédaction : Sylvie Lecomte, Plum'Vet

083 / 23 05 15 arsia@arsia.be Web : www.arsia.be